

# Autodétermination : questionner les pratiques professionnelles

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

L'autodétermination est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen. C'est un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les difficultés et les capacités dont on dispose grâce à l'adaptation des outils d'apprentissage. La finalité est d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière.

Cette formation apporte un contenu théorique sur l'autodétermination, tout en amenant les participants à s'interroger sur leurs pratiques quotidiennes et à en échanger entre eux.

## PUBLIC :

Professionnels de tous secteurs, désireux de mettre en place une démarche d'autodétermination

## PREREQUIS :

Aucun prérequis

## CONTEXTE :

L'autodétermination apparaît aujourd'hui en filigrane comme un axe majeur des politiques sociales. Pour autant cette notion n'est pas nouvelle et elle fait déjà partie des approches éducatives depuis les années 1970. Elle est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen.

Les lois de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 assurant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, ou encore celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, réaffirment la centralité de la personne dans son accompagnement. La personne n'est plus seulement au cœur de son accompagnement, elle y participe. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS sur l'autodétermination, la participation et la citoyenneté, parues en 2022[1], réaffirment la nécessité d'accompagner les personnes pour les amener à apprendre à faire des choix et à en mesurer l'impact. L'autodétermination n'étant pas un processus inné, l'environnement de la personne doit être adapté (et adaptable) pour l'amener à devenir actrice de sa vie et à gagner en pouvoir d'agir.

Dans un contexte de transformation en profondeur des modalités de l'intervention sociale et médico-sociale, cette approche s'impose désormais comme une nécessité dans les structures d'accueil et d'accompagnement visant l'emprise de la personne sur son parcours de vie.

[1] *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) – Autodétermination, participation et citoyenneté », HAS, 5 juillet 2022.*

## PROGRAMME :

### Jour 1 : Approches théoriques de l'autodétermination et cadre législatif

#### Module 1 : Le cadre législatif

- Évolution des politiques sociales : comment nous sommes passés de l'utilisateur « objet de soins » au citoyen « sujet de droit ».
- « La participation de l'utilisateur » dans les textes législatifs

#### Module 2 : Les concepts

- Les différentes théories de l'autodétermination
- L'autodétermination selon le modèle de Wehmeyer
- Les quatre caractéristiques de l'autodétermination

#### Objectifs pédagogiques du Jour 1 :

- Comprendre les différentes dimensions de la participation et ses enjeux
- Comprendre comment les outils actuels favorisent l'autodétermination et la participation citoyenne
- Analyser les pratiques quotidiennes d'accompagnement
- Maîtriser le concept de l'autodétermination
- Savoir quelles sont les capacités à mobiliser pour mettre en place l'apprentissage de l'autodétermination
- Situer l'autodétermination dans le cadre réglementaire et législatif



## Jour 2 : appropriation des concepts et mise en pratique à l'aide d'outils

Module 3 : Retours d'expérience et présentation d'outils existants

- Étude d'une expérience réussie d'incrémentation de l'autodétermination dans un foyer pour adultes déficients intellectuels en Suisse
- Présentation des outils favorisant l'autodétermination
- Présentation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS

Module 4 : réflexions collectives et ateliers

- Réflexions collectives sur les outils et les pratiques existants dans les structures des différents participants
- Atelier sur les possibilités de choix laissées aux personnes accompagnées dans les ESMS des participants, et sur les pratiques qui pourraient évoluer .
- Mise en pratique des 4 étapes de Barbara Lana-Fontana (pour favoriser l'autodétermination et la participation des personnes dans le cadre du projet personnalisé), à partir de situations concrètes tirées des expériences des participants

Objectifs pédagogiques du Jour 2 :

- Développer un plan d'action à partir de situations concrètes et des outils développés
- Évaluer les besoins particuliers des personnes accompagnées
- S'approprier les outils qui permettent l'apprentissage de l'autodétermination
- Adapter les outils existants aux personnes accompagnées par les professionnels
- Mise en œuvre de projets à partir de situations existantes dans la structure

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Travail en groupe
- Apports théoriques
- Mise en situation
- Partage d'expérience
- Modalités pédagogiques adaptables en intra
- Réveil pédagogique au début du Jour 2

### MODALITES D'ÉVALUATION :

- Quiz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Autoévaluation des professionnels sur leur positionnement dans l'accompagnement en début et fin de journée en présentiel
- Autoévaluation et carte conceptuelle – ce que je retiens, ce que je vais mettre en place.

### MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne obligatoire

Côût de la formation :

- Contribuant : 310 €/participant
- Non contribuant : 410 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

*Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)*

*Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h*

### COÛT DES FORMATIONS INTRA :

*Contribuants au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51